



Les évaluations 2026 confirment la pertinence de la réforme « ALPHA – zesumme wuessen »

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a publié le 13 juillet 2026 le recueil 2026 des rapports d'évaluation du projet pilote *ALPHA – zesumme wuessen*. Après quatre années de mise en œuvre dans quatre écoles pilotes, les différentes évaluations scientifiques et les retours des acteurs du terrain convergent largement sur les principaux constats.

Des constats en cohérence avec les évaluations de 2025

Les évaluations menées en 2026 s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées en 2025 et reposent sur la même méthodologie. Elles confirment, dans leur ensemble, les principaux enseignements déjà mis en évidence en 2025, à savoir :

- une baisse du taux d'allongement de cycle dans les écoles pilotes ;
- une tendance à de meilleures performances scolaires ;
- des élèves plus motivés et plus engagés ;
- une implication parentale renforcée ;
- la faisabilité pédagogique et organisationnelle de la réforme.

S'y ajoute un nouveau constat important : selon l'appréciation des enseignants, près d'un élève sur deux tirerait avantage d'une alphabétisation en français.

Sur la base de l'ensemble de ces constats, le Conseil scientifique qui accompagne le projet réitère son avis pleinement positif quant à la pertinence de la réforme, soulignant qu'elle constitue une réponse adaptée à la diversité croissante des élèves de l'école fondamentale. Certains éléments des évaluations quantitatives appellent toutefois à une interprétation prudente en raison de la taille de l'échantillon des élèves, dans les écoles pilotes, qui a diminué suite à des déménagements et des allongements de cycle.

Une évaluation scientifique d'une ampleur inédite

Mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2022/2023 dans quatre écoles fondamentales, le projet pilote *ALPHA – zesumme wuessen* a fait l'objet d'un dispositif d'évaluation particulièrement approfondi.

Celui-ci repose sur les analyses menées par le Conseil scientifique du projet, l'Université du Luxembourg, le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET), le *Joint Research Centre* de la Commission européenne, le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT), les directions de région et l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN). Il est complété par les retours d'expérience des enseignants, des parents et des élèves, recueillis au moyen d'enquêtes, d'entretiens et de groupes de discussion.

Les évaluations croisent des analyses quantitatives et qualitatives provenant de perspectives complémentaires. À l'instar des évaluations menées en 2025, cette diversité des méthodes et des sources permet d'aboutir à une appréciation globale, nuancée et scientifiquement étayée de la réforme. Tout comme le projet pilote, la réforme fera l'objet d'un accompagnement scientifique tout au long de sa mise en œuvre progressive jusqu'en 2032/2033, quand toutes les classes arriveront au cycle 4.2.

Une baisse du taux d'allongement qui s'accroît

Les données recueillies dans les quatre écoles pilotes montrent une évolution encourageante des parcours scolaires. En 2024/2025, l'analyse du taux d'allongement au cycle 2 dans les quatre écoles pilotes avait déjà montré une baisse de 26 % par rapport à la moyenne des huit années précédentes. En 2025/2026, cette baisse s'accroît : le taux d'allongement est désormais inférieur de 35 % à cette moyenne.

Le taux d'allongement passe d'ailleurs en dessous de la moyenne nationale (13,67 % contre 14,19 %), alors que les écoles pilotes présentaient historiquement des taux systématiquement plus élevés.

Cette évolution constitue un indicateur encourageant d'une progression scolaire plus régulière et d'une diminution des difficultés scolaires précoces. Elle rejoint les observations formulées par le Conseil scientifique, qui rappelle qu'au regard des connaissances scientifiques actuelles, un parcours scolaire régulier constitue l'un des meilleurs indicateurs de la réussite scolaire.

Simulation au niveau national : un élève sur deux tirerait profit d'une alphabétisation en français

La loi introduisant le choix de la langue d'alphabétisation a été adoptée en décembre 2025. Au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire 2026/2027, les parents des élèves du cycle 1.2 choisiront, pour la première fois, entre le français et l'allemand comme langue d'alphabétisation de leur enfant. L'alphabétisation dans la langue choisie débutera au cycle 2.1 à la rentrée 2027/2028 ; la réforme sera ensuite progressivement étendue à l'ensemble de l'enseignement fondamental jusqu'à la rentrée scolaire 2032/2033.

Afin de préparer cette généralisation, une simulation nationale de l'organisation future des groupes d'alphabétisation a été réalisée à partir des élèves actuellement scolarisés au cycle 1.1. Sur la base de l'avis pédagogique de leurs enseignants, 51,4 % des élèves seraient orientés vers une alphabétisation en allemand et 48,6 % vers une alphabétisation en français. Bien que le choix définitif appartienne aux parents, ces simulations montrent que la réforme répond à une réalité pédagogique largement présente dans les écoles : selon les enseignants, près d'un élève sur deux bénéficierait davantage d'une alphabétisation en français.

Une tendance à de meilleures performances scolaires

Les épreuves standardisées réalisées par le LUCET présentent un tableau nuancé. Pour certains domaines, les élèves alphabétisés en français montrent une légère tendance à de meilleures performances en compréhension orale et en compréhension de l'écrit que des élèves présentant des caractéristiques comparables et alphabétisés en allemand, tandis qu'en mathématiques les résultats apparaissent globalement comparables entre les deux groupes. Pour tous les indicateurs, les différences observées restent faibles ou difficilement interprétables. Les auteurs soulignent que

la taille limitée de l'échantillon et l'évolution des groupes de comparaison invitent à interpréter ces résultats avec prudence.

Des élèves plus motivés et une implication parentale renforcée

Les résultats quantitatifs portant sur les performances scolaires (voir point précédent) sont complétés par les évaluations qualitatives menées par les autres instances.

Le rapport de l'Université du Luxembourg souligne ainsi que « *les bénéfices rapportés pour les élèves convergent fortement entre parents et enseignants : motivation maintenue, bien-être renforcé, apprentissages facilités* » et que « *la motivation, le bien-être, la confiance et la reprise de l'accompagnement parental se renforcent mutuellement et créent ensemble un contexte favorable à la réussite scolaire* ».

Les chercheurs relèvent également que « *parents et enseignants s'accordent sur un effet net : quand la langue de l'école devient une langue comprise, les parents retrouvent la capacité d'accompagner les apprentissages* ».

L'avis du Conseil scientifique : une réponse adaptée à la diversité croissante des élèves

Tout comme en 2025, le Conseil scientifique réaffirme son avis favorable à la réforme. Dans sa conclusion, il estime que « *la généralisation du dispositif apparaît aujourd'hui solidement engagée et largement appropriée par les acteurs de terrain* » et que « *les observations réalisées dans les classes, tout comme les premiers résultats du suivi longitudinal, constituent des signaux encourageants quant à ses effets sur les apprentissages, la motivation des élèves et leur inclusion scolaire* ».

Quant aux résultats des épreuves standardisées réalisées par le LUCET, le Conseil scientifique relève également qu'une tendance favorable aux élèves alphabétisés en français apparaît en compréhension orale et en compréhension de l'écrit, tendance qui se confirme et s'accroît dans les analyses supplémentaires.

Le Conseil scientifique souligne par ailleurs que les principaux défis identifiés concernent désormais moins la faisabilité de la réforme que les leviers permettant d'en renforcer encore l'efficacité. Ces appréciations rejoignent les conclusions de l'Université du Luxembourg, qui s'appuient notamment sur des études consacrées aux perceptions des enseignants, des parents et des élèves ainsi que les constats dressés par les directions de région et l'IFEN. Elles confirment la faisabilité pédagogique et organisationnelle de la réforme, tout en identifiant les principaux leviers susceptibles d'accompagner sa généralisation, notamment le développement des ressources pédagogiques, la poursuite de la formation continue, l'accompagnement des équipes et l'adaptation de certaines modalités d'organisation au contexte local.

Après quatre années de projet pilote, l'ensemble des évaluations permet ainsi de dresser un bilan globalement positif et nuancé. Malgré certaines limites méthodologiques inhérentes à un projet pilote de cette ampleur et quelques résultats qui appellent un suivi attentif, les différents rapports convergent largement pour considérer que la réforme *ALPHA – zesumme wuessen* constitue une réponse crédible, réaliste et scientifiquement étayée aux défis linguistiques auxquels est confrontée l'école fondamentale luxembourgeoise. Les recommandations formulées permettront désormais d'accompagner sa généralisation progressive dans les meilleures conditions.

Pour échanger sur les aspects concrets de la mise en œuvre, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, a rencontré, entre mai et juillet 2026, les 164 présidents des écoles fondamentales ainsi que les 15 directions de région. « *Une réforme de cette envergure ne peut aboutir que grâce à une collaboration étroite entre l'ensemble des partenaires, à tous les niveaux. Les échanges avec les acteurs de terrain confirment que les travaux préparatoires à sa mise en œuvre sont désormais bien avancés. Cette dynamique collective constitue un levier essentiel pour assurer le succès de la réforme ALPHA, au bénéfice de tous les élèves* », a conclu le ministre Claude Meisch.